



COLLEGE SCIENCES & TECHNOLOGIES POUR L'ENERGIE ET
L'ENVIRONNEMENT DE LA COTE BASQUE
Université de Pau et des Pays de l'Adour

Licence Biologie des Organismes

ETUDE DES RAISONS DU NON-RENOUVELLEMENT DE LA VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER DANS LES PYRENEES ATLANTIQUES

PUCHEU Hélène

Stage effectué du 11 mars au 10 mai 2019 à

La Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques
64000 PAU,

Sous la direction de Mme Michèle AUGE

*"Le présent rapport constitue un exercice pédagogique qui ne peut en aucun cas
engager la responsabilité de l'Entreprise ou du Laboratoire d'accueil"*

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Monsieur ETCHEVESTE, Président de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques et Madame AUGÉ, directrice et également mon maître de stage pour leur accueil au sein de leur équipe, leur disponibilité, leurs conseils et la confiance qu'ils m'ont accordé.

Je remercie également tous les membres du service administratif, que j'ai pu côtoyer durant ces deux mois, pour leur bonne humeur. Particulièrement Alice BEITIA pour son aide avec les requêtes sur le Guichet Unique et Céline BIDAU pour l'envoi et le suivi de l'enquête sur le logiciel OxiMailling. Mais aussi à Claudine, Fanny et Stéphanie pour leur gentillesse.

Un grand merci à Dominique BIBAL, technicien responsable des UG 15 et 18, de m'avoir permis de l'accompagner sur le terrain lors de quelques-unes de ses sorties en montagne, fait découvrir son métier et partagé avec moi ses connaissances en matière de gestion de la faune sauvage.

Merci également à Marylou TERLIN (rédactrice du schéma départemental de gestion cynégétique) avec qui j'ai partagé le bureau, des sorties terrain, et qui m'a aidée à la réalisation des cartographies sur le logiciel QGIS, ainsi que William PERE (assistant technicien) pour son expérience sur le terrain et Loyann BOY (stagiaire) pour le partage de ses connaissances de la flore et en ornithologie.

Enfin, je remercie l'Université de Pau et des Pays de l'Adour d'Anglet de nous donner l'opportunité d'acquérir une expérience professionnelle permettant de mieux définir notre projet professionnel par la suite. Un grand merci particulièrement à Mme Noëlle BRU pour les cours de Traitement Statistique dispensés dans le cadre de la Licence de Biologie des Organismes qui étaient indispensables durant mon stage, mais surtout pour son aide et sa disponibilité lorsque je l'ai contactée au sujet de la constitution de l'échantillon statistique et de l'analyse des données.



AVANT-PROPOS

Le présent rapport est le fruit d'un stage de 2 mois effectué dans le cadre de la licence générale de Biologie des Organismes. Ce stage fut réalisé sous la tutelle de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques ayant le statut d'association publique de type « loi 1901 » créée en 1927 et étant agréée au titre de la protection de la Nature par le Ministère de l'Agriculture. C'est un acteur indispensable de la gestion des espèces sauvages, chassables ou protégées. La Fédération a donc diverses missions :

- La représentation et la défense des intérêts des chasseurs ainsi que leur formation
- La surveillance et la lutte anti-braconnage,
- L'indemnisation des dégâts de grand gibier,
- La gestion de la faune sauvage.

Lors de ce stage, je me suis particulièrement intéressée aux intérêts des chasseurs. Outre mon sujet, j'ai eu l'occasion de participer à des opérations sur le terrain telles qu'un lâcher de bouquetins, la pose de cages à sanglier et de caméras de surveillance, ou encore le comptage de cerfs (méthode IPA¹) et d'isards (méthode IPS²).

La structure est dirigée par un conseil d'administration composé de 16 membres (renouvelable à 100% tous les 6 ans), elle comprend une équipe de 12 salariés dont 6 composent le service administratif et 6 le service technique. En 2006, le département a été divisé en 18 unités de gestions (Figure 1) déterminées en fonction des milieux et des structures de chasse et animées par un technicien.

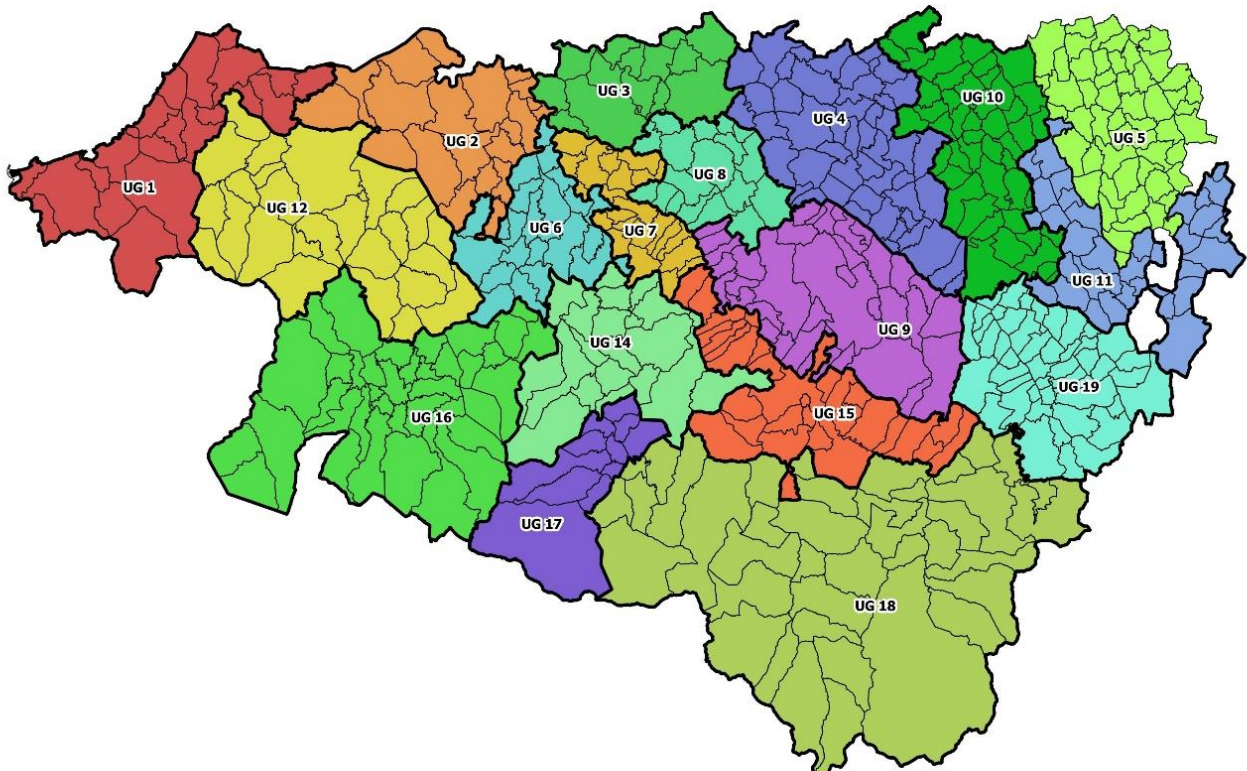


Figure 1. Cartographie des 18 unités de gestion

¹ IPA : indice ponctuel d'abondance

² IPS : indice d'abondance pédestre



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
1. MATERIEL & METHODE	2
1.1. Provenance des données sur la population statistique	2
1.1.1. Variables initiales	2
1.1.2. Variables créées	3
1.1.3. Nettoyage du fichier	3
1.2. Provenance des données sur la population échantillonnée	4
1.2.1. Variables créées	5
1.2.2. Nettoyage du fichier	5
1.3. Bilan.....	6
2. RESULTATS & DISCUSSION.....	7
2.1. Caractérisation de la population statistique	7
2.1.1. Répartition du nombre de chasseurs n'ayant pas renouvelé leur validation.....	7
2.1.2. Etude des variables « AGE » et « SEXE »	9
2.1.3. Etude de l'âge en fonction de l'Unité de Gestion	10
2.2. Caractérisation de la population constituant l'échantillon	12
2.2.1. Situation professionnelle et lieu de résidence	12
2.2.2. Années de pratique de la chasse et période de non-renouvellement.....	13
2.2.3. Les espèces de prédilection et modes de chasse	14
2.2.4. Prévisions	16
2.3. Les raisons du non-renouvellement des validations	17
2.3.1. Relation entre les raisons du non-renouvellement de la validation et l'âge.....	19
2.3.2. Les raisons du non-renouvellement en fonction des années de pratique	21
2.4. Propositions d'actions.....	21
CONCLUSION	23
BIBLIOGRAPHIE	24
ANNEXE 1	25
ANNEXE 2	31
ANNEXE 3	33
RESUME.....	36



INTRODUCTION

Une fois le permis de chasser obtenu (à partir de l'âge de 16 ans), la validation de celui-ci est effective durant un an. Il faut par la suite renouveler sa validation chaque année auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs avant le début de la saison de chasse.

Pour la saison 2018-2019, seuls 17 045 chasseurs ont renouvelé leur validation dans le département (ils étaient 21 381 en 2011). Force est de constater que le nombre d'adhérents diminue depuis plusieurs années, aussi bien au niveau départemental qu'au niveau national. Les raisons pour abandonner temporairement ou définitivement la chasse sont multiples et il est important pour une Fédération qui souhaite développer des stratégies de recrutement d'appréhender les points essentiels qui conduisent un individu à franchir cette étape. En cause notamment le vieillissement de la population française, plus particulièrement celui des effectifs des générations du baby-boom (nées entre 1942 et 1965) qui se traduit de la même manière pour les chasseurs. L'autre point majeur concerne la répartition de la population française sur le territoire, le phénomène urbain et ses incidences sur la socio-démographie des chasseurs.

En raison de cette diminution conséquente du nombre de chasseurs actifs dans le département, la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques a décidé de mener son enquête concernant les origines du non-renouvellement des validations de ses adhérents. Même si des pistes sont d'ores et déjà avancées et des actions proposées, les doutes demeurent concernant le devenir de l'activité. Cette enquête représente une initiative pour la préservation de la chasse, pratique essentielle à une bonne gestion de la faune sauvage qui présente aujourd'hui des problèmes croissants de régulation des grands ongulés (chevreuil et sanglier) et espèces occasionnant des dégâts de cultures pour lesquels les chasseurs payent le dédommagement (renard, ragondin, blaireau, pie ...).

L'objectif est d'établir un contact avec les chasseurs n'ayant pas renouvelé leur validation dans les Pyrénées-Atlantiques entre les saisons de chasse 2017-2018 et 2018-2019. Ainsi seront relevés les divers problèmes rencontrés par ces chasseurs. Par ce sondage, la Fédération des Chasseurs a pour ambition de déterminer les problématiques pour lesquelles une action est possible et les éventuelles propositions qui permettraient un meilleur renouvellement les saisons à venir. L'enquête servira également à faire prendre conscience aux dirigeants des différentes structures cynégétiques de cette diminution qui va continuer à s'accroître si rien ne change.

Une fois les différents profils établis, les premiers résultats seront présentés aux membres du Conseil d'Administration lors d'une réunion qui se tiendra le 24 avril 2019 à Biron, et ensuite lors de l'Assemblée Générale le 27 avril à Saint-Palais aux Présidents des structures cynégétiques du département. Par la suite, une Assemblée Générale Exceptionnelle aura lieu courant de l'été 2019 et permettra aux élus d'établir de nouvelles stratégies de recrutement.



1. MATERIEL & METHODE

1.1. Provenance des données sur la population statistique

Les données traitées ont été collectées par la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques. Depuis quelques années, le service administratif a mis en place une plateforme sur leur site internet « Chasseurs64.com » permettant aux chasseurs de renouveler leur validation en renseignant leurs informations personnelles et en réalisant le paiement directement en ligne. Les données saisies se retrouvent ensuite dans la base de données de la Fédération appelée « Guichet Unique » qui regroupe tous les chasseurs ayant validé leur permis de chasser dans le département. L'étude portant sur les raisons du non-renouvellement des validations des permis de chasser pour la saison 2018-2019, la requête formulée a permis d'extraire de la base de données toutes les informations des chasseurs ayant renouvelé leur permis en 2017-2018 et pas en 2018-2019, sous la forme d'un tableau Excel.

Le fichier Excel est présenté sous la forme d'un tableau de données individuelles dans lequel on trouve :

- En lignes : les individus statistiques, c'est-à-dire les chasseurs n'ayant pas renouvelé leur validation du permis de chasser.
- En colonnes : les variables statistiques, il y en a 7 (en ne prenant pas en compte les 2 colonnes identificatrices « NOM » et « PRENOM ») et 2 variables créées.

1.1.1. Variables initiales

Les variables initiales sont présentées dans le tableau suivant (Tableau 1) :

Tableau 1. Dictionnaire des variables initiales

Thème	Nom des variables	Signification	Unité de mesure ou modalité	Type	Rôle
Caractéristiques générales	DATE_NAISSANCE_EXCEL	Date de naissance du chasseur	jj/mm/aaaa	QL_O	Explicative
	TELEPHONE_PORTABLE	Numéro de portable	Plusieurs modalités	QL_N	Explicative
	ADRESSE_EMAIL	Adresse email	Plusieurs modalités	QL_N	Explicative
Caractéristiques spatiales	COMMUNE	Lieu de résidence du chasseur	Plusieurs modalités	QL_N	Explicative
	CP	Code postal	Plusieurs modalités	QL_N	Explicative
	MASSIF_LIBELLE	Unité de gestion de rattachement	Plusieurs modalités	QL_N	Explicative



1.1.2. Variables créées

Nous avons ajouté les variables AGE et SEXE (Tableau 2) en raison de la pertinence des informations qu'elles peuvent apporter :

Tableau 2. Dictionnaire des variables créées

Nom des variables	Signification	Mode de calcul	Type	Rôle
AGE	Age de l'individu	Par la fonction Excel « = DATEDIF » en année	QT_D	Explicative
SEXE	Sexe de l'individu	2 modalités : « Homme » ou « Femme »	QL_N	Explicative

1.1.3. Nettoyage du fichier

La population statistique est constituée au total de 1 461 chasseurs n'ayant pas repris leur validation pour la saison 2018-2019 dans les Pyrénées-Atlantiques, ceci représente un taux de non-renouvellement de 8,6% par rapport à l'année précédente.

Une centaine d'unités de gestion n'apparaissaient pas dans la base de données, elles ont donc été saisies manuellement grâce à la liste des communes rattachées (ANNEXE 1). Enfin, des doublons ont été identifiés dans le fichier Excel lors de la première prise de contact par email avec des chasseurs qui affirmaient avoir repris leur validation pour la saison en cours. En effet, une trentaine de chasseurs été recensés comme n'ayant pas renouvelé leur validation pour la saison 2018-2019 en réalité des erreurs de saisies avaient entraînées la création de nouvelles fiches pour des chasseurs déjà existants dans la base de données. Ces doublons ont donc été supprimés manuellement du fichier Excel, et également dans le Guichet Unique par le personnel administratif.

De plus, l'objectif étant d'informer par email les chasseurs de l'enquête en cours, afin qu'ils puissent se préparer à recevoir un appel téléphonique, les chasseurs pour lesquels le numéro de téléphone et l'adresse email étaient renseignés ont été copiés et collés dans un nouveau tableur Excel. Ce second tableau de données individuelles contient la population filtrée étudiée pour les mêmes variables que précédemment et est appelé « Population filtrée ».



1.2. Provenance des données sur la population échantillonnée

Par la suite, un échantillon de chasseurs à contacter a été établi dans le but de représenter la population statistique. Pour ce faire, il a fallu déterminer la taille de l'échantillon et les individus à contacter.

Pour le calcul de la taille de l'échantillon la formule suivante a été utilisée :

$$n = \frac{t_p^2 \times p(1-p) \times N}{t_p^2 \times p(1-p) + (N-1) \times y^2}$$

Avec :

t_p^2 = intervalle de confiance d'échantillonnage à 95% = 1,96 ;

p = proportion attendue d'une réponse de la population = 0,5;

N = taille de la population globale;

y^2 = marge d'erreur = 0,05.

Ce qui revient à faire :

$$n = \frac{1,96^2 \times 0,5(1-0,5) \times 1461}{1,96^2 \times 0,5(1-0,5) + (1461-1) \times 0,05^2} = 305$$

Il faut un minimum de 305 réponses à récolter pour avoir des résultats fiables à 95%, un échantillon de 400 chasseurs est défini pour obtenir ce nombre.

Ensuite, pour l'obtention d'un échantillon aléatoire la fonction d'Excel « = ALEA () » a été utilisée sur le fichier « Population filtrée » : 11 nouvelles variables ont été créées à partir du questionnaire d'enquête (ANNEXE 2) afin d'établir les différents profils rencontrés.

Ce dernier fichier Excel, que l'on nommera « Questionnaire » est présenté sous la forme d'un tableau de données individuelles dans lequel on trouve :

- En lignes : les individus statistiques, c'est-à-dire les chasseurs n'ayant pas renouvelé leur validation du permis de chasser.
- En colonnes : les variables statistiques, dont les 2 colonnes identificatrices « NOM » et « PRENOM », et 11 variables créées.



1.2.1. Variables créées

Ces nouvelles variables sont présentées dans le Tableau 3 suivant :

Tableau 3. Dictionnaire des variables créées

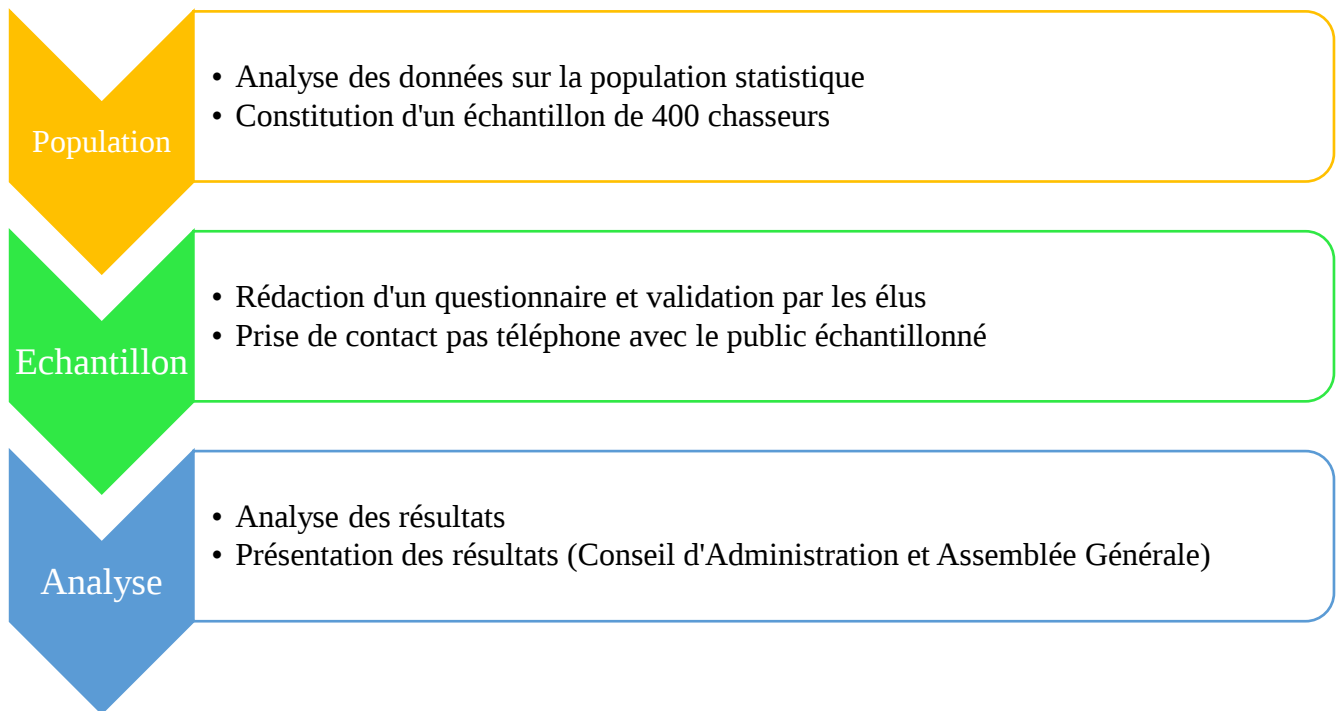
Nom des variables	Signification	Modalités	Type	Rôle
Situation professionnelle	Métier exercé	Plusieurs modalités	QL_N	Explicative
Lieu de résidence	Lieu	2 modalités : "ville" ou "campagne"	QL_N	Explicative
Ancienneté	Années de pratique de l'activité	4 modalités : " -5ans", "5-10 ans", "10-20ans" ou " +20ans"	QL_N	Explicative
Extérieurs	Pratique dans un autre département	2 modalités : "oui" ou "non"	QL_N	Explicative
Non-renouvellement	Période sans renouvellement auparavant	2 modalités : "oui" ou "non"	QL_N	Explicative
Espèces	Espèces de prédilection	Plusieurs modalités	QL_N	Explicative
Mode de chasse	Modes de chasse pratiqués	Plusieurs modalités	QL_N	Explicative
Raisons	Raisons du non-renouvellement	Plusieurs modalités	QL_N	A expliquer
Origine	Début de la pratique grâce à l'entourage	2 modalités : "oui" ou "non"	QL_N	Explicative
Motivations	Raisons qui entraîneraient la reprise	Plusieurs modalités	QL_N	Explicative
Reprise	Reprise envisagée	2 modalités : "oui" ou "non"	QL_N	Explicative

1.2.2. Nettoyage du fichier

Le fichier contient initialement les 400 individus dont on a supprimé ceux pour lesquels on avait un faux numéro et ceux qui n'ont pas répondu après plusieurs tentatives. Au final, 323 réponses ont été récoltées.



1.3. Bilan



2. RESULTATS & DISCUSSION

2.1. Caractérisation de la population statistique

Dans un premier temps, l'étude des données connues de la Fédération (communes, UG³ et âge) a été réalisée pour la population statistique.

2.1.1. Répartition du nombre de chasseurs n'ayant pas renouvelé leur validation

A partir du fichier « Population filtrée », la conception d'une cartographie sur le logiciel QGIS a permis de déterminer les communes ayant perdu le plus de chasseurs entre 2017-2018 et 2018-2019.

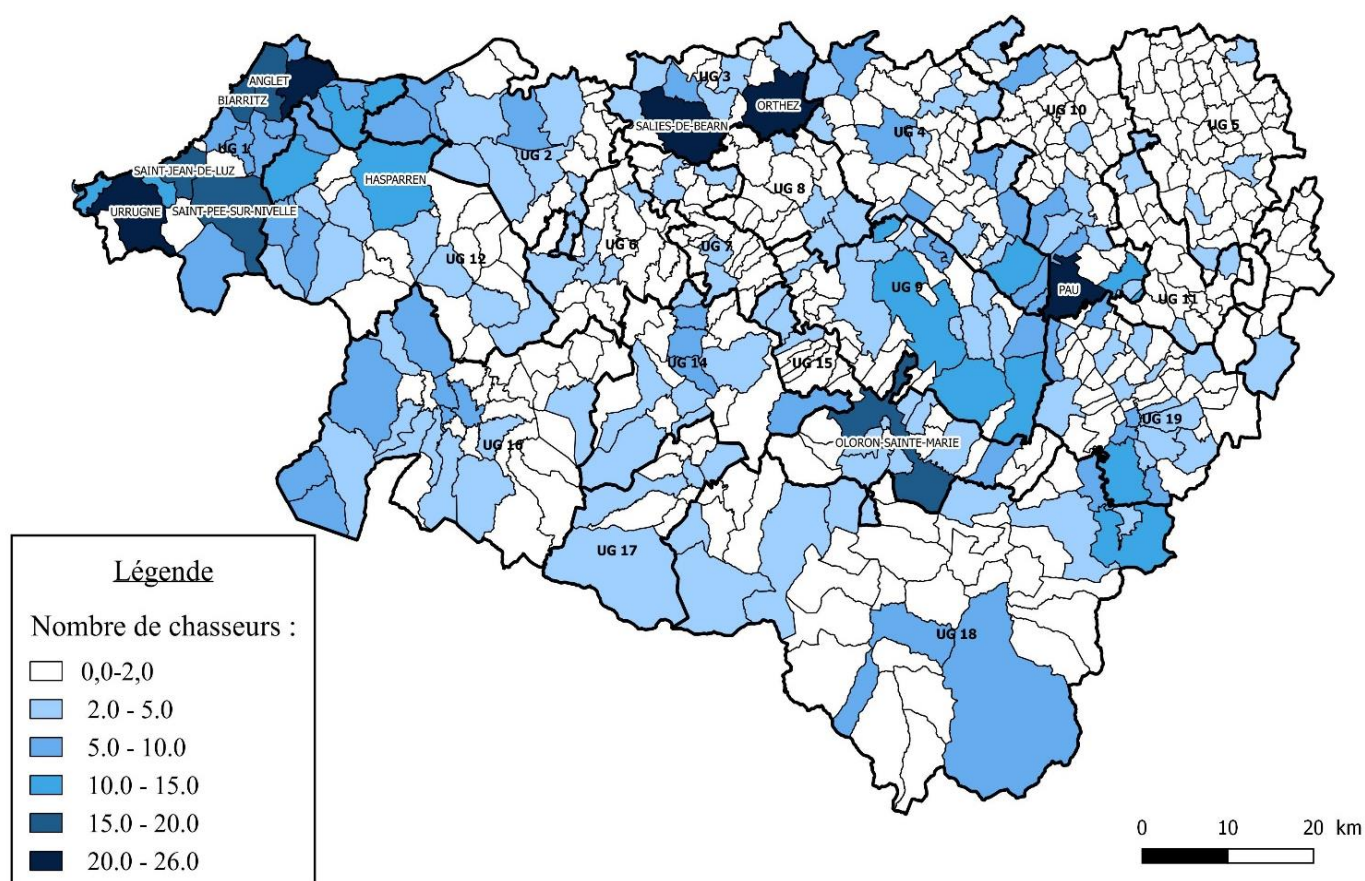


Figure 2. Répartition des communes les plus touchées par le non-renouvellement des validations des permis de chasser en 2018-2019

³ UG : Unités de Gestion



La Figure 2 révèle que les grandes villes du département sont particulièrement touchées. En effet, au niveau de la Côte Basque les communes d’Urrugne et de Bayonne ont perdu entre 20 et 26 chasseurs chacune. Pour Anglet, Biarritz et Saint-Jean-de-Luz, on dénombre entre 15 et 20 chasseurs qui n’ont pas renouvelé leur validation pour la saison dernière. En Béarn, les villes de Pau, Salies-de-Béarn et Orthez ont également perdu entre 20 et 26 chasseurs. Ces premiers résultats apportent une ébauche de réponse puisqu’on peut supposer que la réduction de l’espace de chasse disponible en périphérie des villes en raison de l’extension de celles-ci est en cause.

Cependant, il faut noter que même si elles perdent plus de chasseurs, les grandes villes en ont initialement un plus grand nombre. En effet, perdre 20 chasseurs dans une commune qui en compte 200, et aussi inquiétant que d’en perdre 3 dans une commune qui n’en compte que 30. C’est pourquoi le calcul du taux de non-renouvellement apporte une nouvelle dimension aux résultats précédents (Figure 3).

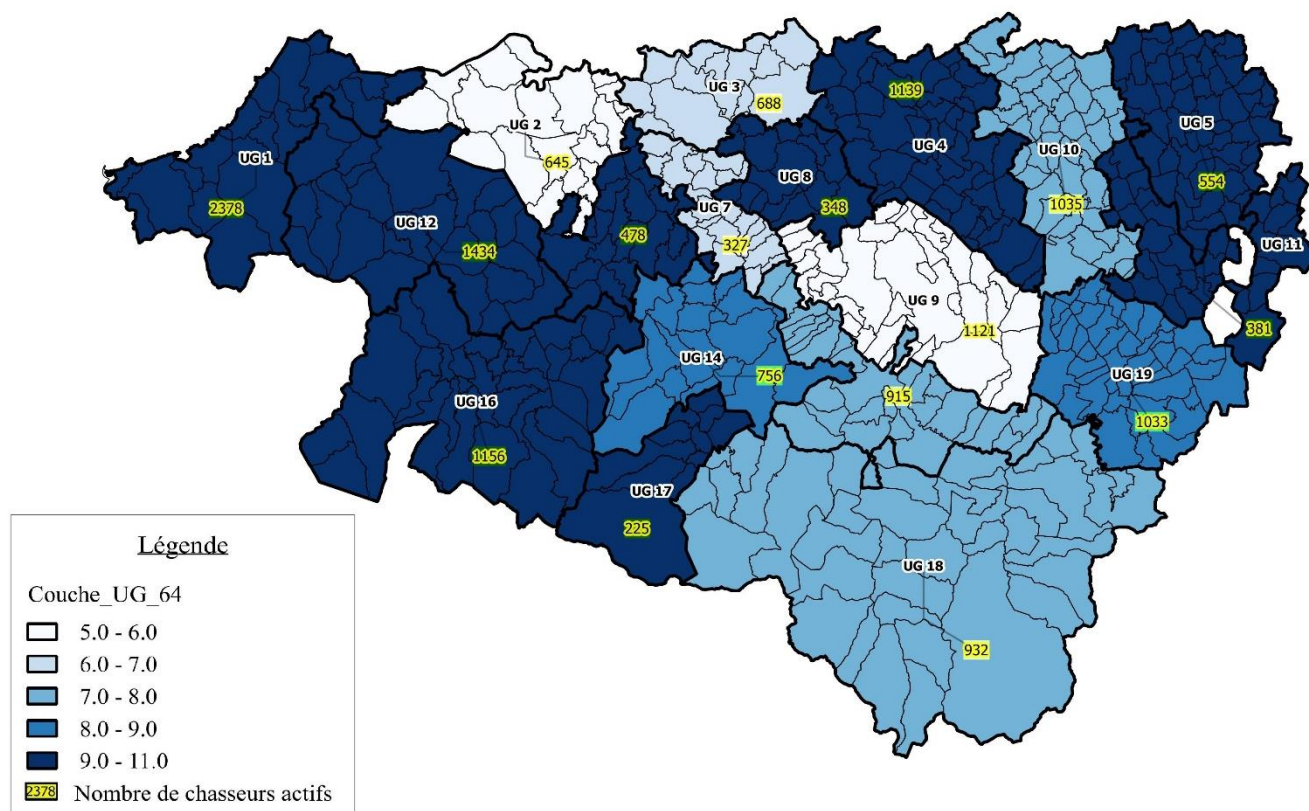


Figure 3. Taux de non-renouvellement et nombre de chasseurs actifs par UG

Les taux de non-renouvellement les plus élevés concernent donc les UG01, 04, 05, 06, 08, 11, 12, 16 et 17 avec entre 9 et 11% de non-renouvellement cette année. Au regard de l’UG17 qui représente le moins de chasseurs actifs (225) cela marque une diminution très alarmante, de même pour les UG08 et 11 qui comptent peu de chasseurs et pour qui perdre 10% de chasseurs par an conduirait à la disparition des chasseurs pour ces UG pourtant concernées par la pression du grand gibier.



2.1.2. Etude des variables « AGE » et « SEXE »

La chasse pouvant se pratiquer à partir de l'âge de 16 ans et le permis être revalidé sans limitation d'âge, il paraît intéressant de déterminer si certaines classes d'âge sont plus touchées par le non-renouvellement de la validation du permis de chasser. Pour ce faire, on a recours à une analyse univariée de la variable « AGE » sur le logiciel R.

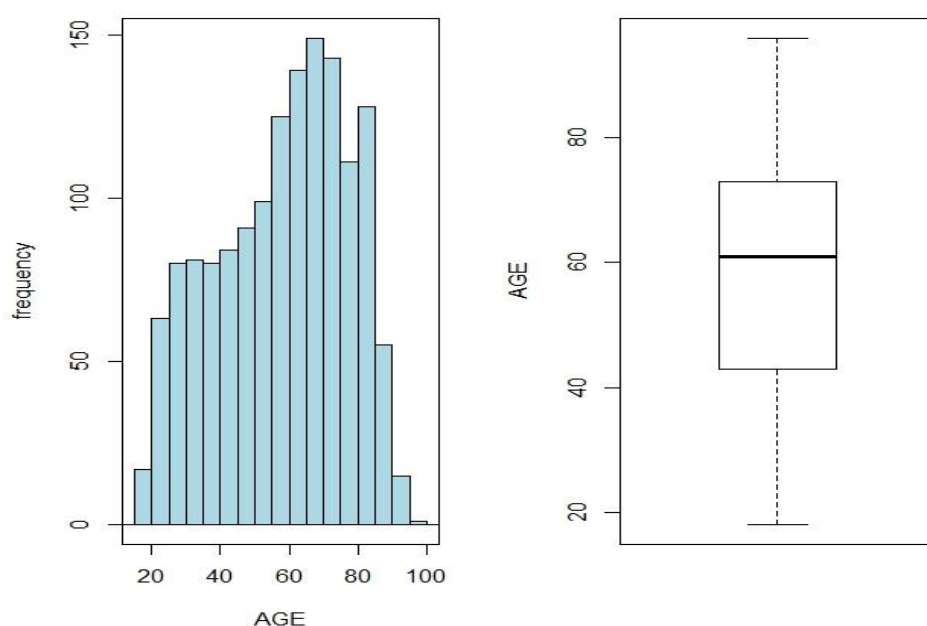


Figure 4. Distribution des chasseurs en fonction de l'âge ; (A)=histogramme, (B)=boxplot

L'histogramme (Figure 4) n'a pas une forme gaussienne, trois modes sont observés : le premier pour la classe des 25-30 ans, le second pour les 60-70 ans et le dernier pour les 80-82 ans. Un maximum est observé pour la classe des 60-70 ans, dans ce cas, il semble approprié d'émettre l'hypothèse selon laquelle l'âge des chasseurs serait un facteur déterminant du non-renouvellement de la validation.

Tableau 4. Indicateurs statistiques de la variable "AGE"

Mean	Sd	IQR	0%	25%	50%	75%	100%	N
58.3	19.1	30	18	43	61	73	96	1461

Le Tableau 4 indique que :

- L'âge moyen est de 58 ans.
- L'écart-type est de 19,1 ce qui indique une forte hétérogénéité (variance très supérieure à la moyenne) des valeurs.



Il faut également souligner le fait que la chasse est une activité ouverte à tous, mais qui jusqu'à il y a peu n'était pas pratiquée par les femmes de plus en plus nombreuses aujourd'hui. Elles ne représentent cependant qu'un faible pourcentage de la population totale de chasseurs. En termes de non-renouvellement 1,7% sont des femmes.

2.1.3. Etude de l'âge en fonction de l'Unité de Gestion

Enfin, dans le but de définir s'il existe un lien entre l'âge et l'unité de gestion de provenance, l'âge moyen par UG a été calculé et est présenté dans les figures suivantes (Figure 5 et Tableau 5) :

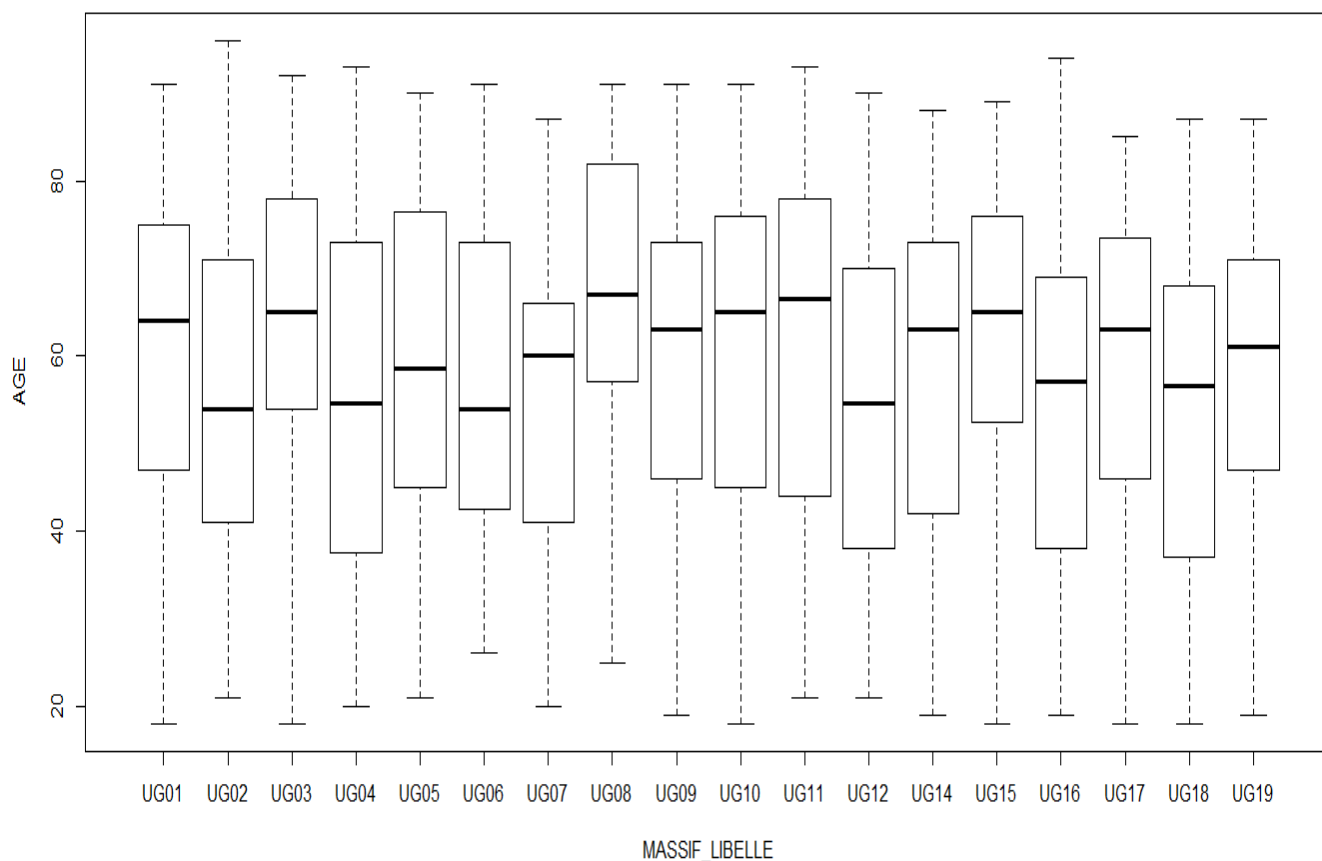


Figure 5. Boîte de dispersion présentant la répartition de l'âge des chasseurs en fonction des UG



Tableau 5. Indicateurs statistiques de la variable âge en fonction de l'unité de gestion

UG	Mean	Sd	Data : n
UG01	60.27966	18.60468	236
UG02	55.16981	18.71624	53
UG03	63.19178	18.17634	73
UG04	54.82407	21.00282	108
UG05	58.80357	20.24434	56
UG06	57.71875	19.50556	32
UG07	55.13043	18.95762	23
UG08	65.00000	20.07130	29
UG09	59.20690	18.06198	116
UG10	61.11321	19.52645	106
UG11	61.86842	20.48489	38
UG12	53.92857	19.35327	84
UG14	58.54386	19.13213	57
UG15	61.93056	17.95246	72
UG16	54.77551	18.80696	98
UG17	57.52174	20.98023	23
UG18	53.91892	17.30212	74
UG19	57.35849	18.13452	106

Un test de significativité non-paramétrique de Kruskal-Wallis est ensuite réalisé pour répondre à l'hypothèse selon laquelle ces deux variables sont liées. Sous R on obtient:

kruskal-wallis chi-squared = 36.81, df = 17, p-value = 0.003571

La p-valeur étant inférieure à alpha (= 0,05) on en déduit que l'âge moyen des chasseurs varie bien selon les différentes unités de gestion.



2.2. Caractérisation de la population constituant l'échantillon

Les 400 chasseurs échantillonnés ont été contactés par téléphone, étape qui a duré près de trois semaines, afin de répondre à un questionnaire (ANNEXE 2). Les données récoltées ont alors été saisies manuellement dans un fichier Excel puis analysées.

2.2.1. *Situation professionnelle et lieu de résidence*

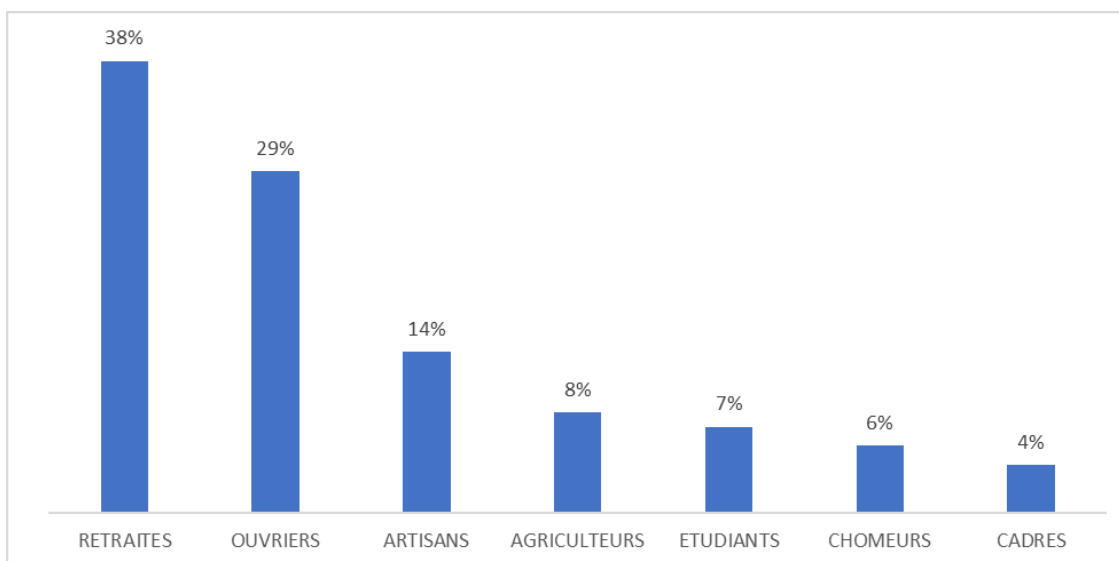


Figure 6. Répartition de la situation professionnelle des chasseurs recensés.

La Figure 6 met en évidence que la majorité des chasseurs n'ayant pas renouvelé leur validation sont les retraités (38%), suivis par les ouvriers (29%), les artisans (14%), les agriculteurs (8%), les étudiants (7%), les chômeurs (6%) et enfin les cadres (4%).

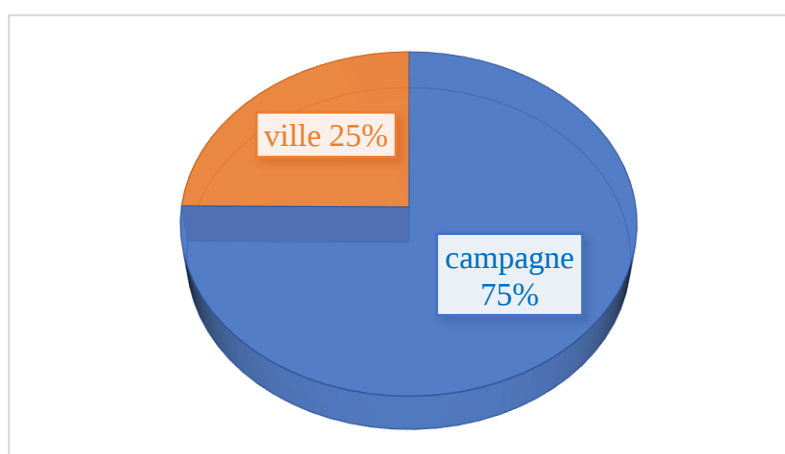


Figure 7. Lieu de résidence des chasseurs

Parmi ceux-ci 75% vivent en campagne pour seulement 25% en ville (Figure 7).



2.2.2. Années de pratique de la chasse et période de non-renouvellement

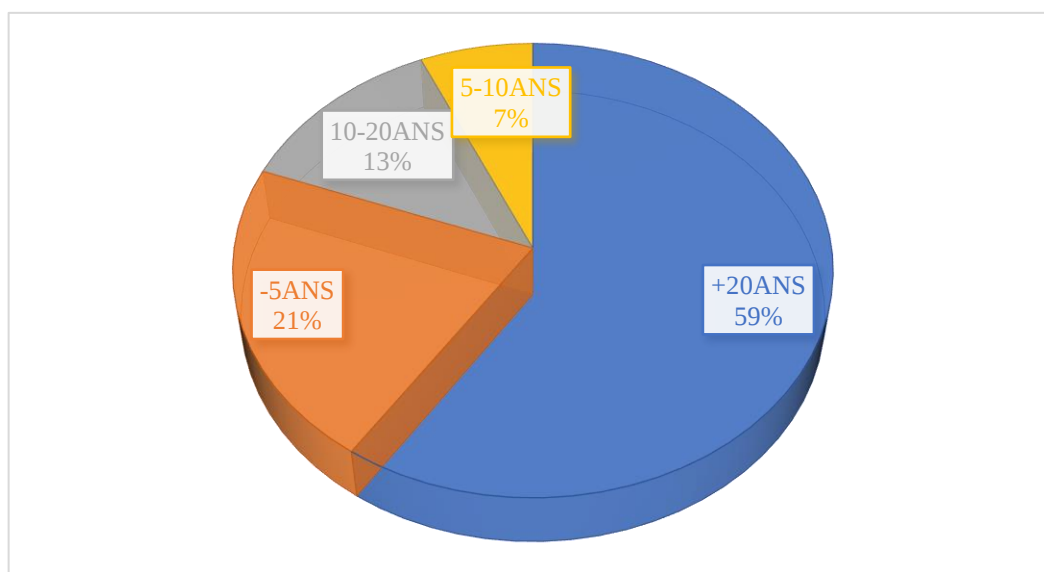


Figure 8. Années passées à pratiquer la chasse

Le non-renouvellement des validations (Figure 8) concerne en majorité des chasseurs pratiquants depuis plus de 20 ans, suivis par ceux qui pratiquent depuis moins de 5 ans.

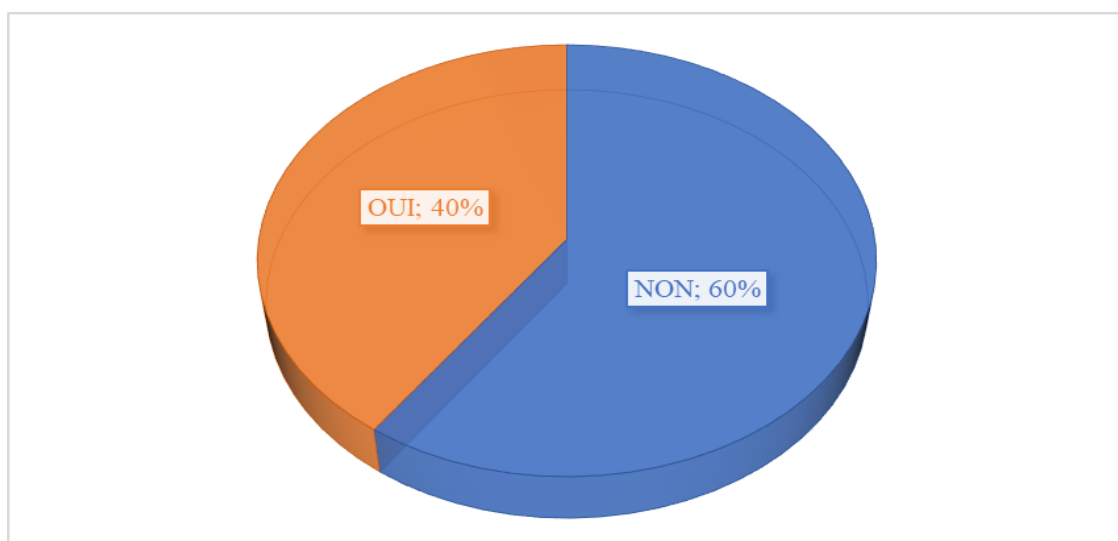


Figure 9. Période sans renouvellement de la validation avant la saison 2018-2019

Il faut savoir également que seulement 40% des chasseurs qui n'ont pas renouvelé leur validation pour la saison dernière avaient déjà passé une période sans la renouveler auparavant. Les 60% restant sont donc des chasseurs qui jusque-là étaient fidèles à l'activité (Figure 9).



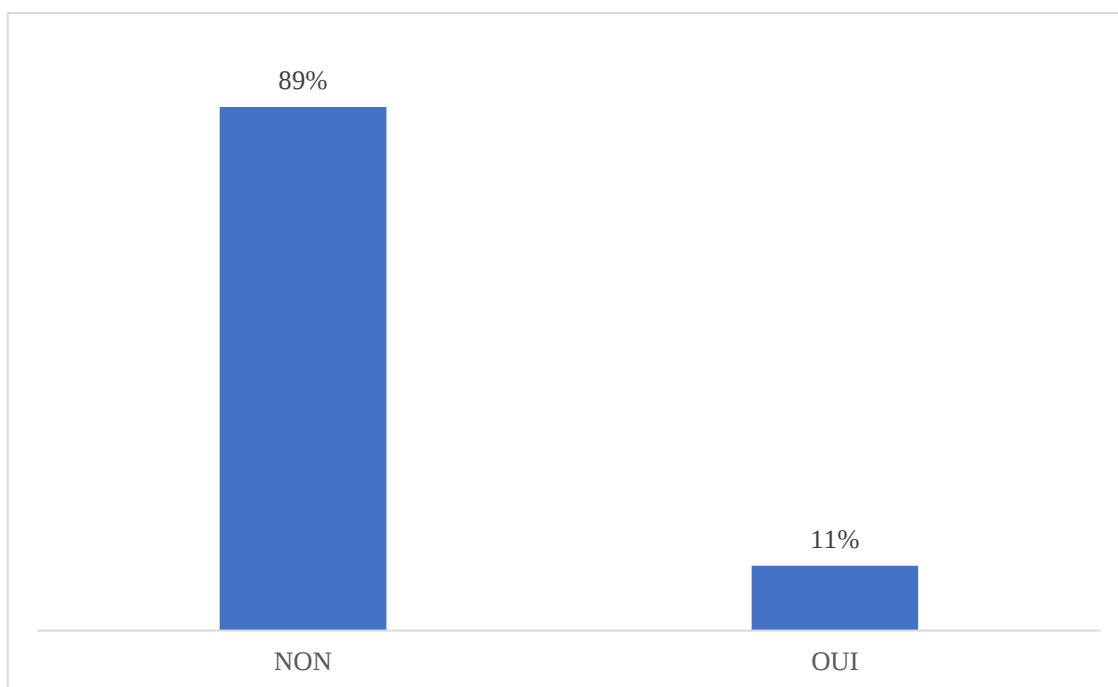


Figure 10. Validation dans un autre département

La Figure 10 nous apprend que 89% des chasseurs n'ayant pas revalidé leur permis pour la saison dernière dans les Pyrénées-Atlantiques n'ont pas pris leur validation dans un autre département pour autant. Il s'agit donc d'un arrêt total de la pratique de la chasse pour 89 % d'entre eux. Cette observation est inquiétante puisqu'elle représente une perte effective de chasseurs au niveau national et non pas seulement au niveau départemental.

2.2.3. Les espèces de prédilection et modes de chasse

La diversité du gibier dans le département a engendré une multitude de pratiques de chasse. Du faisan au cerf en passant par le canard pilet, les modes et moyens de chasse sont nombreux et sont pratiqués dans des environnements très différents (massifs montagnards, plaines, zones humides...).

On dénombre donc plusieurs grands modes de chasse :

- Les chasses qui consistent à se déplacer en recherchant le gibier :

La *chasse devant soi* avec un chien ou la chasse à l'approche : à pied, le chasseur explore le territoire silencieusement en quête de gibier.

La *battue* : à l'aide de chiens courants, un chasseur appelé traqueur pousse le gibier vers une ligne de tir où d'autres chasseurs postés attendent l'arrivée de l'animal.

La *chasse à courre* : se pratique à pieds ou à cheval, le piqueux (qui mène les chiens) une fois l'animal trouvé informe le reste de l'équipage. Celui-ci, accompagné de chiens, poursuit l'animal jusqu'à épuisement.



- Les chasses qui consistent à se dissimuler derrière un obstacle dans une zone fréquentée par l'espèce souhaitée :

La *chasse à l'affût ou à la passée* : à l'aube ou au crépuscule, le chasseur se positionne et se cache dans des zones fréquentées par l'animal.

La *chasse au poste de tir ou palombière* : installé dans une cabane à proximité d'arbres fréquentés par les oiseaux, le chasseur à l'aide d'appelants tente de les attirer au poste de tir.

La *chasse à la tonne* : unique chasse autorisée la nuit, le chasseur logé dans une cabane attend l'arrivée des canards attirés par les appelants disposés sur un plan d'eau.

La *vénerie sous terre* : permet la capture d'animaux dans leur terrier (renard, blaireau...). L'entrée des chiens (Fox-terrier, Teckels...) provoque le repli du gibier. Si l'animal n'arrive pas à se dérober le chasseur peut alors creuser jusqu'à la galerie pour le capturer guidé par les aboiements du chien.

La *chasse au vol* : consiste à utiliser des oiseaux de proie (faucon, épervier, buse...) pour capturer le gibier. Cette chasse utilise l'instinct prédateur des rapaces pour chasser le petit gibier à plumes, les corvidés et des petits mammifères tels que le lapin.

Ainsi, les Figure 11 et Figure 12 présentent les espèces les plus chassées et modes de chasse les plus pratiqués. On constate qu'il s'agit principalement de la palombes (en palombière ou à l'affût), des sangliers et chevreuils (en battues) et des bécasses (au chien d'arrêt). Il faut cependant noter que la majorité des chasseurs de grand gibier (chevreuil, sanglier) déclarent être à l'origine des chasseurs de plume et de petits gibiers, mais que la politique actuelle en matière de chasse favorisant la chasse collective les a poussés à pratiquer ce mode de chasse au détriment de la chasse en solitaire qu'ils affectionnaient particulièrement.

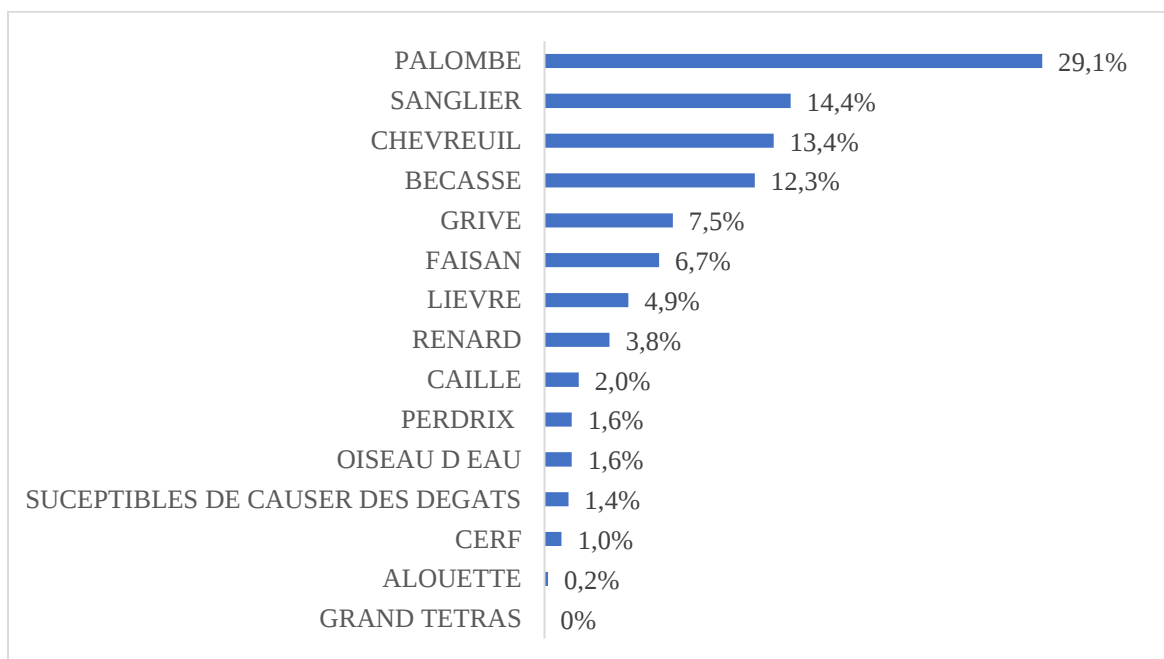


Figure 11. Les espèces de prédilection des chasseurs



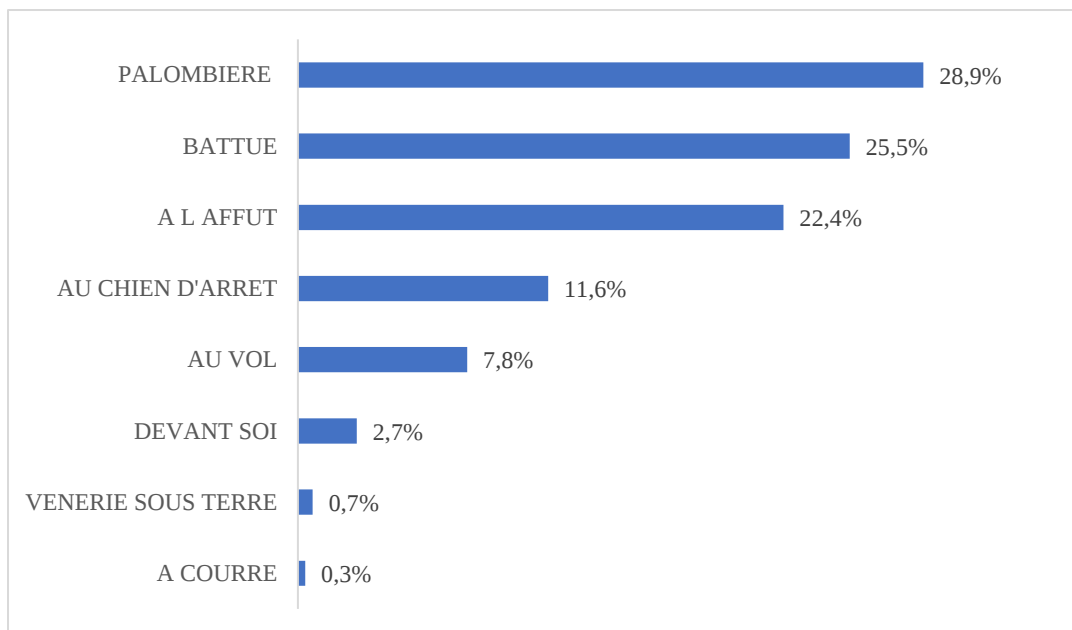


Figure 12. Les différents modes de chasse employés

2.2.4. Prévisions

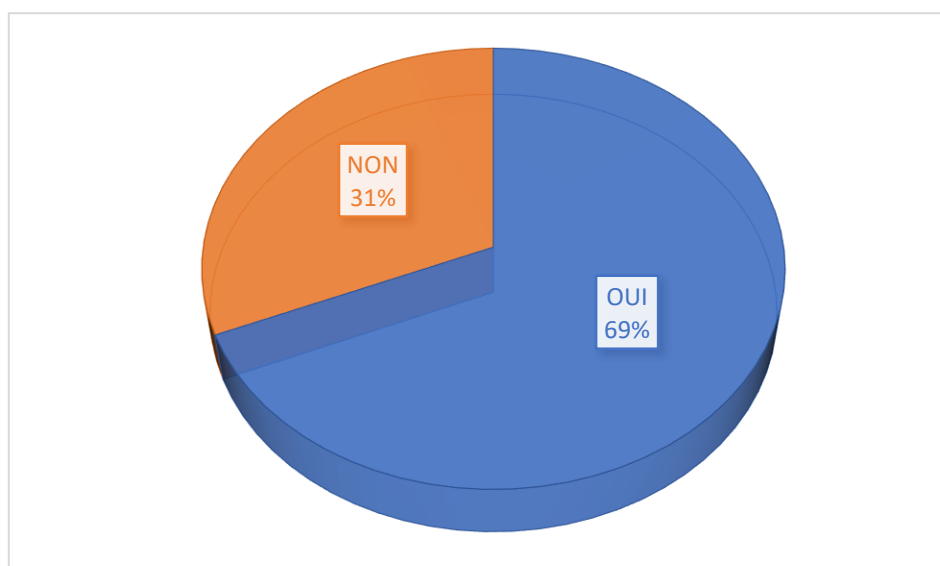


Figure 13. Reprise de l'activité envisagée

Pour 31% des chasseurs la pratique de la chasse est définitivement abandonnée. Même si une majorité de 69% de chasseurs pense reprendre l'activité plus tard, il faut prendre en compte une grande partie de sceptiques qui attendent de réels changements.



2.3. Les raisons du non-renouvellement des validations

Les raisons du non-renouvellement des validations du permis de chasser (Figure 14) sont diverses et même si 25,1% du non-renouvellement est lié au manque de temps (en particulier chez les 16-30 ans), 16,8% à des problèmes de santé (pour les plus âgés principalement) ou encore des déménagements ou décès pour lesquels la Fédération ne peut pas agir, il reste encore 54,3% des raisons pour lesquelles une action est possible.

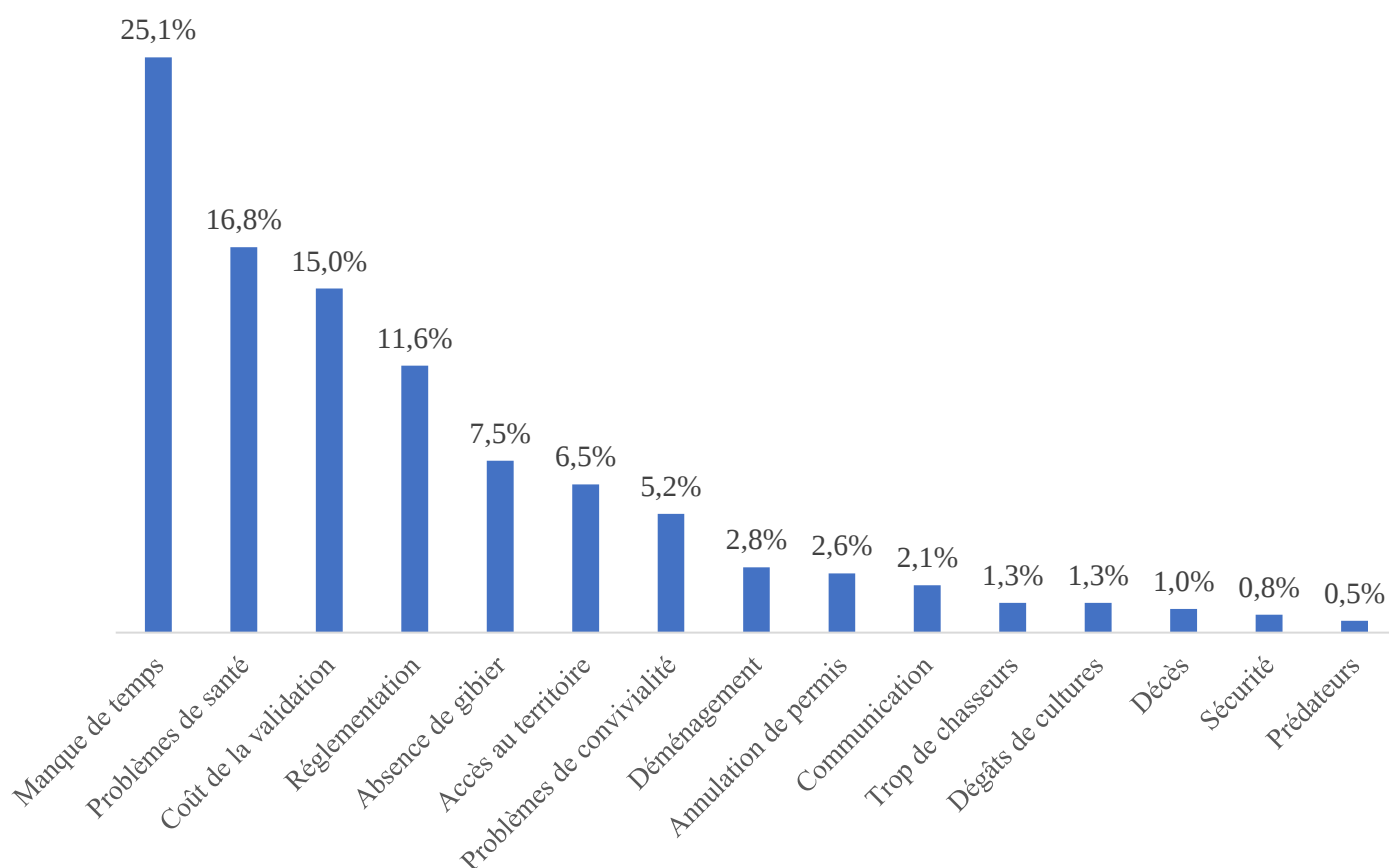


Figure 14. Les raisons du non-renouvellement des validations

L'une des principales contestations est le *coût de la validation*, il faut savoir qu'aujourd'hui une validation départementale annuelle revient à 154 euros entre la cotisation et l'assurance, à cela s'ajoute le prix de la carte de chasse dont le prix varie en fonction de la commune (entre 20 et 80 euros) et l'armement. Ces prix sont en augmentation depuis quelques années (indemnités dégâts de grand gibier de plus en plus importantes) et représentent un investissement conséquent pour les chasseurs. De plus, les personnes chassant dans d'autres départements doivent prendre une validation dans chacun d'eux. Même si des validations bi-départementales ou nationales plus avantageuses existent déjà leur montant reste cependant assez élevé (environ 300 euros en bi-départemental et 400 euros en national).



Vient ensuite la *réglementation*, au sein des sociétés de chasse notamment où les jours de chasse pour les chasseurs de petit gibier sont restreints à cause des battues au grand gibier. De plus, le nombre de prélèvements est également réglementé pour certaines espèces (6 bécasses/semaines/chasseurs), et un panneautage difficile à évaluer sur le terrain. Une autre contestation concerne les gardes-chasse, les chasseurs ont le sentiment qu'ils sont à l'affût de la moindre erreur de leur part, cherchant à verbaliser à tout prix.

Également, le *manque de petit gibier* à plumes ou à poils (lièvre, lapin, faisan, palombe, bécasse) sur le territoire conduit 7,5% des chasseurs à ne pas reprendre la validation de leur permis de chasser, cette absence de gibier conduit les chasseurs à se mettre en compétition pour une même espèce (notamment la bécasse).

En périphérie des grandes villes du département le *territoire de chasse* est de plus en plus réduit. De plus, le nombre de chasseurs et le nombre de sociétés de chasse par communes est trop important par rapport à l'espace disponible. Les chasseurs se gênent et ne peuvent pas pratiquer leur loisir comme ils le souhaiteraient. Ce problème est très localisé, notamment au niveau de la Côte Basque. Un autre problème concerne l'accès au territoire, en effet dans de nombreuses communes les chasseurs acceptent difficilement les non-résidents sur leurs terrains ou alors les placent à de mauvais postes lors des battues. Ce problème récurrent de convivialité entraîne bon nombre d'abandons.

Les *conflits entre chasseurs* sont également à l'origine de l'arrêt de la pratique de 5,2% d'entre eux. Des conflits d'ordre politique au sein des sociétés de chasse, territoriaux ou encore de mentalité sont à déplorer. En effet, une grande partie des chasseurs qui abandonnent l'activité déclarent ne prendre la validation que dans le but de profiter de la nature et de ne tirer qu'en de rares occasions, ils sont déçus par le comportement d'autres chasseurs qui mènent une compétition à la viande et au trophée.

Il faut également évoquer des problèmes d'*annulations de permis*, moins nombreux, mais néanmoins présents. En effet, certains chasseurs sont en procès et on subit un retrait de permis et d'armes pour des faits pouvant remonter à de nombreuses années (jusqu'à 22 ans, pour une altercation dans la rue par exemple) alors qu'ils n'avaient jamais eu de problèmes pour chasser auparavant. En effet, les lois se durcissent depuis les récents événements en France et de ce fait toute personne ayant eu un jour un problème avec la justice (retrait de permis de conduire, alcool, garde à vue...) se voit retirer le permis de chasser lors de l'achat d'une nouvelle arme notamment. En principe, il s'agit de suspensions temporaires, mais les dossiers ne sont pas toujours réactualisés en préfecture.

La *communication* de la part de la Fédération a également été mentionnée. En effet depuis quelques années, la Fédération des Chasseurs a mis en place un système de renouvellement de la validation en ligne sur leur site internet et la population de chasseur étant vieillissante (moyenne à 58 ans) certains ne possèdent pas internet ou ne sont pas suffisamment à l'aise avec la technologie. Ils disent regretter le temps où ils recevaient un courrier papier pour la validation. De plus, certains chasseurs ressentent un manque de considération de la part de la Fédération des Chasseurs hors période de renouvellement du permis de chasser.

Les quelques agriculteurs qui prennent la validation pour chasser les nuisibles et le grand gibier en raison des *dégâts sur leurs cultures* ont en général peu de temps à consacrer à l'activité, de plus le prix de la validation leur semble trop élevé pour se protéger.



Quelques chasseurs remarquent des *problèmes de sécurité* au sein des équipes de chasse lors des battues avec des chasseurs imprudents.

Enfin, quelques chasseurs vivants en zone de montagne tiennent à faire remonter leur désaccord avec la politique de la Fédération en matière de protection *d'espèces prédatrices* telles que l'ours et le loup ou encore la réintroduction d'espèces telle que le bouquetin ibérique.

2.3.1. Relation entre les raisons du non-renouvellement de la validation et l'âge

Maintenant que toutes les raisons du non-renouvellement des validations des permis de chasser ont été exposées, il semble judicieux de voir s'il est possible de relier les plus importantes à une certaine tranche d'âge par exemple afin de mieux cibler les stratégies d'action par la suite. Pour ce faire, une étude bivariée des raisons en fonction de l'âge est réalisée :

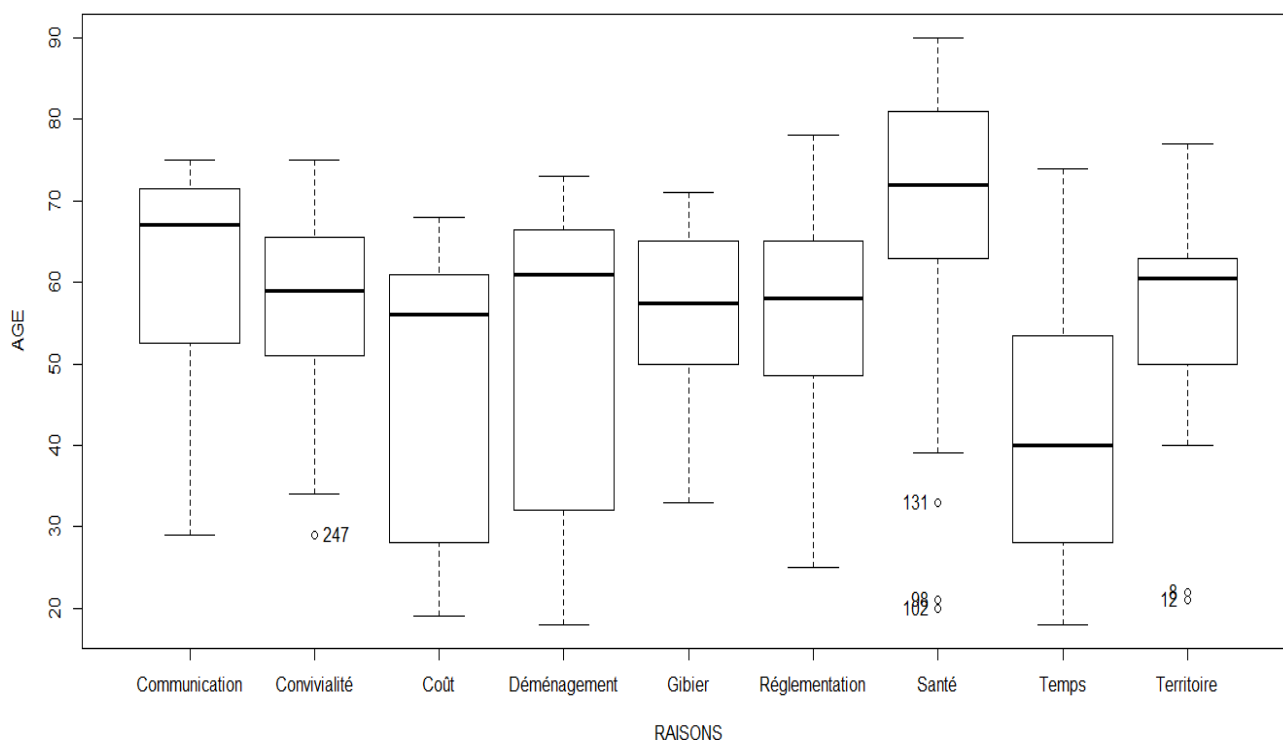


Figure 15. Boîtes de dispersion présentant la répartition de l'âge moyen en fonction des raisons du non-renouvellement

La Figure 15 permet d'émettre une hypothèse selon laquelle il y aurait une corrélation entre les variables « AGE » et « RAISONS ». En effet, si on regarde ce résultat en détails, le Tableau 6 donne les moyennes d'âge correspondant à chaque raison. On peut dire que le manque de temps touche généralement des jeunes chasseurs avec une moyenne d'âge de 41 ans, alors que les problèmes de santé (âge moyen de 69 ans) et de communication (âge moyen de 59 ans) toucheront en particulier les chasseurs les plus âgés.



Tableau 6. Indicateurs statistiques de la variable "AGE" en fonction de la variable "Raisons"

Raisons	Mean	Sd	IQR	0%	25%	50%	75%	100%
Communication	59.85714	16.45629	19.00	29	52.5	67.0	71.50	75
Convivialité	56.00000	14.16333	14.50	29	51.0	59.0	65.50	75
Coût	46.33333	17.88668	33.00	19	28.0	56.0	61.00	68
Déménagement	51.75000	18.88783	33.75	18	32.5	61.0	66.25	73
Gibier	56.41667	11.18813	13.50	33	51.0	57.5	64.50	71
Réglementation	56.08696	12.56949	16.50	25	48.5	58.0	65.00	78
Santé	69.45205	15.43359	18.00	20	63.0	72.0	81.00	90
Temps	41.08333	14.97806	25.25	18	28.0	40.0	53.25	74
Territoire	54.66667	17.57753	7.50	21	55.0	60.5	62.50	77

Un test de significativité non-paramétrique de Kruskal-Wallis est réalisé, on obtient sous R :

kruskal-wallis chi-squared = 95.934, df = 8, p-value < 2.2e-16

La p-valeur étant inférieure à alpha on rejette l'hypothèse selon laquelle les médianes sont égales. Ce test permet d'affirmer que les raisons du non-renouvellement dépendent bien de l'âge du chasseur.

Un chasseur étudiant ou salarié aura moins de temps à consacrer à l'activité qu'un chasseur retraité qui lui sera potentiellement sujet à des problèmes de santé.



2.3.2. Les raisons du non-renouvellement en fonction des années de pratique

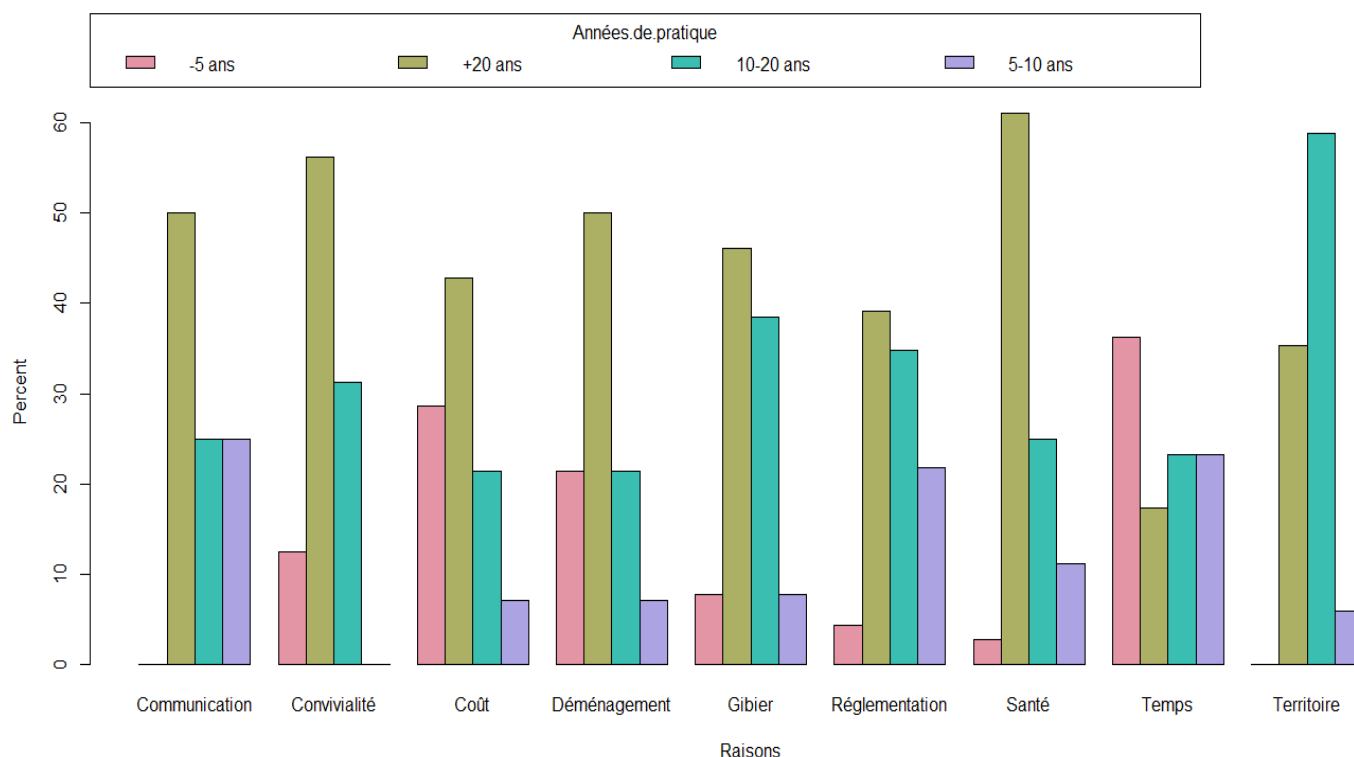


Figure 16. Diagramme en barre des raisons du non-renouvellement en fonction du nombre d'années de pratique de l'activité

Ce graphique (Figure 16) permet d'établir que les raisons du non-renouvellement peuvent coïncider avec l'ancienneté de la pratique de la chasse. On constate par exemple qu'un nouveau chasseur ne rencontrera pas les mêmes problématiques qu'un chasseur expérimenté. En effet, un nouveau chasseur tout juste formé n'aura pas de problèmes avec la réglementation puisqu'il est formaté à celle-ci. Un chasseur expérimenté quant à lui aura connu une chasse totalement différente que celle qui est appliquée aujourd'hui, une chasse beaucoup moins réglementée et surveillée, et cela pose généralement un problème.

2.4. Propositions d'actions

Les chasseurs interrogés ont fait part de changements qui les motiveraient à reprendre leur validation dans les années à venir. Ces changements concernent 4 domaines principaux :

- Financier : avantages pour les détenteurs de terrains de chasse, chasseurs de nuisibles et migrants ;
- Réglementation : égalité entre chasseurs solitaires et collectifs et une meilleure collaboration avec la police de l'ONCFS ;
- Territoire : meilleur accès au territoire pour les non-résidents, plus de lâcher de petit gibier et moins de sociétés de chasse ;



- Communication : revalidation au format papier, et meilleure communication des activités de la Fédération avec les chasseurs et des nouvelles directives concernant la chasse.

Au niveau national une initiative a déjà été validée puisque le permis national passera pour la saison de chasse prochaine de 403 euros avec la cotisation grand gibier (331 euros sans) à 200 euros sans cotisation grand gibier supplémentaire. Lors de la prise de contact avec les chasseurs cette nouvelle a reçu un très bon retour.

Au moment de la présentation des résultats au conseil d'administration, l'enquête a entraînée un débat animé entre les différents administrateurs qui ont été force de propositions et certaines d'entre elles seront potentiellement appliquées prochainement. Il a été question notamment d'un tarif étudiant pour les moins de 25 ans qui permettrait d'attirer une population plus jeune et de favoriser la fidélité de celle-ci à la pratique de la chasse. De plus, une discussion avec la police de l'ONCFS devrait permettre une meilleure collaboration avec les chasseurs. Enfin, les personnes ayant subi des annulations de permis reçoivent le soutien de la Fédération pour faire avancer le traitement de leur dossier en préfecture.

Lors de l'Assemblée Générale, la présentation de ces résultats a éveillée les consciences des présidents de certaines sociétés de chasse concernées par les problèmes évoqués. Ceux-ci ont alors demandé à avoir accès aux résultats de l'enquête pour leur propre Assemblée Générale afin d'intervenir directement auprès de leurs chasseurs.



CONCLUSION

L'analyse de ces résultats a permis de montrer que le non-renouvellement de la validation du permis de chasser est un phénomène lié en partie à l'âge des chasseurs. En effet, un jeune chasseur aura moins de temps pour pratiquer la chasse, en raison de ses études ou son travail et un chasseur plus âgé sera sujet à des problèmes de santé qui l'empêchent de pratiquer son loisir. L'accès au territoire est lui aussi restreint non seulement par l'extension des villes qui réduit le terrain disponible, mais aussi par le manque d'accueil de certaines communes aux chasseurs non-résidents.

Autrefois, la chasse faisait partie intégrante du patrimoine culturel français, aujourd'hui beaucoup d'autres activités plus attrayantes pour les jeunes générations sont proposées. La communication des résultats de cette enquête est importante car seule la prise de conscience des personnes en charge et une action collective permettra d'inverser la tendance en donnant à la chasse une juste image et en se débarrassant des stéréotypes qui l'accompagne depuis toujours.

De plus, même si les Pyrénées-Atlantiques font partie des départements modèles en termes de sécurité à la chasse cela a un coût. En effet, la majorité des chasseurs qui ne reprennent pas leur validation aujourd'hui chassent depuis plus de 20 ans et ont connus une chasse moins réglementée et surveillée qu'elle ne l'est actuellement, raison pour laquelle ils ne prennent plus autant de plaisir à pratiquer leur loisir.

Il faut relever également que la chasse collective est très largement favorisée par les sociétés de chasse en raison des enjeux de gestion de grand gibier qui ont pris une grande place aujourd'hui à cause des nombreux dégâts constatés. La chasse solitaire quant à elle n'est pas justement considérée puisque pour cette catégorie le gibier est en moindre abondance. Or, un grand nombre de chasseurs préfère la chasse à l'affût ou à l'approche plutôt que la chasse en battue. Ceux-ci sont restreints par des réglementations appliquées en raison de la chasse collective (plus dangereuse) dans le but d'éviter des accidents.



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

LE FLOC'H SOYE Yves et DURCHON Michel. *Le Grand Livre de la Chasse*. Hachette Pratique, 2012, 360p. (ISBN 2-0123-8410-2)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT, articles L420 et R420.

COLAS-BELCOUR François. *La Chasse et le Droit*. Paris : Litec, 1994, 829p. (ISBN 2-7111-2294-8).

SOCIETE MODES DE VIE LOISIRS DE NATURE enjeux pour l'avenir de la chasse (Hiver 2019), Chasse nature et société 2040, lettre n°2, p.0-43.

SITES INTERNET

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES ATLANTIQUES. *Schéma départemental de gestion cynégétique*. [En ligne]. (Juillet 2013). Disponible sur http://www.chasseurs64.com/_medias/fichiers/schema-departemental-de-gestion-cynegetique-modifie-le-08-2014.pdf > (Consulté à partir du 11/03/2019).

FEDERATION NATIONALE DES CHASSEURS. *Formation des gardes-chasse particuliers-Module 2 Police de la chasse*. [En ligne]. (Janvier 2007) Disponible sur <http://chasseurdefrance.com/> > (Consulté le 08/04/2019).



ANNEXE 1

Liste des communes rattachées aux unités de gestion

UG 1	UG 2	UG 3
AHETZE	ARANCOU	BAIGTS-DE-BEARN
ANGLET	ARRAUTE-CHARRITTE	BELLOCQ
ARBONNE	AUTERRIVE	BERENX
ARCANGUES	BARDOS	BONNUT
ASCAIN	BERGOUHEY-VIELLENAVE	CARRESSE-CASSABER
BASSUSSARRY	BIDACHE	CASTAGNEDE
BAYONNE	BRISCOUS	LAHONTAN
BIARRITZ	CAME	ORTHEZ
BIDART	GUICHE	PUYOO RAMOUS
BIRIATOU	LA BASTIDE-CLAIRENCE	SAINT-BOES
BOUCAU	LABASTIDE-VILLEFRANCHE	SAINT-GIRONS
CIBOURE	LABETS-BISCAY	SALIES-DE-BEARN
GUETHARY	LEREN	SALLES-MONGISCARD
HENDAYE	LUXE-SUMBERRAUTE	
LAHONCE	MASPARRAUTE	
MOUGUERRE	OREGUE	
SAINT-JEAN-DE-LUZ	SAINT-DOS	
SAINT-PEE-SUR-NIVELLE	SAINT-PE-DE-LEREN	
SAINT-PIERRE-D'IRUBE	SAMES	
SARE	URT	
URCUIT		
URRUGNE		



UG 4	UG 5	UG 6
ABIDOS	ABERE	ABITAIN
ARGET	ANOYE	AICIRITS-CAMOU-SUHAST
ARNOS	ARRICAU-BORDES	AMENDEUIX-ONEIX
ARTHEZ-DE-BEARN	ARROSES	AMOROTS-SUCCOS
ARTIX	AUBOUS	ARBERATS-SILLEGUE
AUSSEVIELLE	AURIONS-IDERNES	ARBOUET-SUSSAUTE
BALANSUN	AYDIE	AROEUE-ITHOROTS-OLHAIBY
BEYRIE-EN-BEARN	BALEIX	AUTEVIELLE-SAINT-MARTIN-BIDEREN
BILLERE	BALIRACQ-MAUMUSSON	BEGUIOS
BOUGARBER	BASSILON-VAUZE	BEHASQUE-LAPISTE
BOUILLON	BETRACQ	BEYRIE-SUR-JOYEUSE
BOUMOURT	BUROSSE-MENDOUSSE	DOMEZAIN-BERRAUTE
CASTEIDE-CAMI	CADILLON	ESCOS
CASTETIS	CASTETPUGON	ETCHARRY
CASTILLON	CASTILLON	GABAT
CESCAU	CONCHEZ-DE-BEARN	ILHARRE
DENGUIN	CORBERE-ABERES	LARRIBAR-SORHAPURU
DOAZON	COSLEDAA-LUBE-BOAST	LICHOS
GAROS	CROUSEILLES	ORSANCO
GEUS-D'ARZACQ	DIUSSE	OSSERAIN-RIVAREYTE
HAGETAUBIN	ESCURES	OSTABAT-ASME
LABASTIDE-CEZERACQ	GARLIN	SAINT-GLADIE-ARRIVE-MUNEIN
LABASTIDE-MONREJEAU	GAYON	SAINT-PALAIS
LABEYRIE	GERDEREST	UHART-MIXE
LACADEE	LALONGUE	GARRIS
LACQ-AUDEJOS	LANNECAUBE	
LESCAR	LASSERRE	
LONS	LEMBEYE	
MAZEROLLES	LESPIELLE	
MESPLEDE	LESPOURCY	
MOMAS	LUC-ARMAU	
MONT-GOUZE-LENDRESSE	LUCARRE	
MORLANNE	LUSSAGNET-LUSSON	
OS-MARSILLON	MASCARAAS-HARON	
POEY-DE-LESCAR	MASPIE-LALONQUERE-JUILLACQ	
POMPS	MAURE	
SAINT-MEDARD	MOMY	
SALLESPISSSE	MONASSUT-AUDIRACQ	
SAULT-DE-NAVAILLES	MONCAUP	
SERRES-SAINTE-MARIE	MONCLA	
SIROS	MONPEZAT	
URDES	MONT-DISSE	
UZAN	MOUHOUS	
UZEIN	PEYRELONGUE-ABOS	
VIELLENAVE-D'ARTHEZ	PORTET	
	RIBARROUY	
	SAINT-JEAN-POUDGE	
	SAMSONS-LION	
	SEMEACQ-BLACHON	
	SIMACOURBE	
	TADOUSSE-USSAU	
	TARON-SADIRAC-VIELLENAVE	
	UROST	
	VIALER	



UG 7	UG 8	UG 9
ANDREIN	AUDAUX	ABOS
ANGOUS	BIRON	ARBUS
ARAUJUZO	BUGNEIN	ARTIGUELOUVE
ARAUX	CASTETBON	AUBERTIN
ATHOS-ASPIS	CASTETNER	BASTANES
BARRAUTE-CAMU	L'HOPITAL-D'ORION	BESINGRAND
BURGARONNE	LAA-MONDRANS	CARDESSE
CASTETNAU-CAMBLONG	LAAS	CUQUERON
CHARRE	LAGOR	DOGNEN
ESPIUTE	LANNEPLAA	ESTIALESCQ
GESTAS	LOUBIENG	ESTO
GUINARTHE-PARENTIES	MASLACQ	GAN
MONTFORT	NARP	GOES
NABAS	OSSENX	JASSES
ORAAS	OZENX-MONTESTRUCQ	JURANCON
ORION	SARPOURENX	LACOMMANDE
ORRIULE	SAUVELADE	LAHOURCADE
RIVEHAUTE	VIELLESEGURE	LAROIN
SAUVETERRE-DE-BEARN		LASSEUBE
SUSMIOU		LASSEUBETAT
TABAILLE-USQUAIN		LAY-LAMIDOU
VIELLENAVE-DE-NAVARRENX		LEDEUIX
		LUCQ-DE-BEARN
		MERITEIN
		MONEIN
		MOURENX
		NAVARRENX
		NOGUERES
		OGENNE-CAMPTORT
		PARBAYSE
		PARDIES
		POEY-D'OLORON
		PRECHACQ-NAVARRENX
		SAINT-FAUST
		SAUCEDE
		TARSACQ
		VERDETS



UG 10	UG 11	UG 12
ANOS	AAST	AINHOA
ARGELOS	ANDOINS	ARMENDARITS
ARZARCQ-ARRAZIGUET	ARRIEN	AYHERRE
ASTIS	BARINQUE	BIDARRAY
AUBIN	BEDEILLE	BONLOC
AUGA	BENTAYOU-SEREE	CAMBO-LES-BAINS
AURIAC	BERNADETS	ESPELETTE
BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE	CASTEIDE-DOAT	HALSOU
BOURNOS	CASTERA-LOUBIX	HASPARREN
BUROS	ESCOUBES	HELETTE
CABIDOS	ESLOURENTIES-DABAN	IHOLDY
CARRERE	ESPECHEDE	IRISSARRY
CAUBIOS-LOOS	GABASTON	ISTURITS
CLARACQ	GER	ITXASSOU
COUBLUCQ	HIGUERES-SOUYE	JATXOU
DOUMY	LABATUT	LANTABAT
FICHOUS-RIUMAYOU	LAMAYOU	LARRESSORE
GARLEDE-MONDEBAT	LASCLAVERIES	LOUHOSSOA
LALONQUETTE	LIMENDOUS	MACAYE
LARREULE	LOMBIA	MEHARIN
LEME	LOURENTIES	MENDIONDE
LONCON	MONSEGUR	SAINT-ESTEBEN
LOUVIGNY	MONTANER	SAINT-MARTIN-D'ARBEROUE
MALAUSSANNE	OUIILLON	SOURAIDE
MAUCOR	PONSON-DEBAT-POUTS	SUHESCUN
MERACQ	PONSON-DESSUS	USTARRITZ
MIALOS	PONTIACQ-VIELLEPINTE	VILLEFRANQUE
MIOSENS-LANUSSE	RIUPEYROUS	
MONTAGUT	SAINT-LAURENT-BRETAGNE	
MONTARDON	SAUBOLE	
MORLAAS	SEDZE-MAUBECQ	
NAVAILLES-ANGOS	SEDZERE	
PAU	SEVIGNACQ	
POULIACQ	SENDETS	
POURSIUGUES-BOUCOUE		
SAINT-ARMOU		
SAINT-CASTION		
SAINT-JAMMES		
SAUVAGNON		
SEBY		
SERRES-CASTET		
SERRES-MORLAAS		
THEZE		
VIGNES		
VIVEN		



UG 14	UG 15	UG 16
AINHARP	AGNOS	AHAXE-ALCIETTE-BASCASSAN
ARRAST-LARREBIEU	ANCE	AINCILLE
AUSSURUCQ	ARAMITS	AINHICE-MONGELOS
BARCUS	AREN	ALDUDES
BERROGAIN-LARUNS	ASASP-ARROS	ANHAUX
CHARRITTE-DE-BAS	BESCAT	ARHANSUS
CHERAUTE	BIDOS	ARNEGUY
ESPES-UNDUREIN	BUZIET	ASCARAT
ESQUIULE	BUZY	BANCA
GARINDEIN	ESCOU	BEHORLEGUY
GOTEIN-LIBARRENX	ESCOUT	BUNUS
L'HOPITAL-SAINT-BLAISE	EYSUS	BUSSUNARITS-SARRASQUETTE
LOHITZUN-OYHERCQ	FEAS	BUSTINCE-IRIBERRY
MAULEON-LICHARRE	GERONCE	CARO
MENDITTE	GEUS-D'OLORON	ESTERENCUBY
MONCAYOLLE-LARRORY-MENDIBIEU	GURMENCON	GAMARTHE
MUSCULDY	GURS	HOSTA
ORDIARP	HERRERE	IBARROLLE
ROQUIAGUE	MOUMOUR	IROULEGUY
VIODOS-ABSENCE-DE-BAS	OGEU-LES-BAINS	ISPOURE
	OLORON-SAINTE-MARIE	JAXU
	ORIN	JUXUE
	PRECHACQ-JOSBAIG	LACARRE
	PRECILHON	LARCEVEAU-ARROS-CIBITS
	REBENACQ	LASSE
	SAINT-GOIN	LECUMBERRY
	SEVIGNAC-MEYRACQ	MENDIVE
	SUS	OSSES
		PAGOLLE
		SAINTE-ETIENNE-DE-BAIGORRY
		SAINT-JEAN-LE-VIEUX
		SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
		SAINT-JUST-IBARRE
		SAINT-MARTIN-D'ARROSSA
		SAINT-MICHEL
		UHART-CIZE
		UREPEL



UG 17	UG 18	UG 19
ALCAY-ALCABEHETY-SUNHARETTE	ACCOUS	ANGAIS
ALOS-SIBAS-ABENSE	ARAMITS	ARESSY
CAMOU-CIHIGUE	ARETTE	ARROS-DE-NAY
ETCHEBAR	ARTHEZ-D'ASSON	ARTIGUELOUTAN
LACARRY-ARHAN-CHARRITTE-DE-HAUT	ARUDY	ASSAT
LARRAU	ASSON	ASSON
LICHANS-SUNHAR	ASTE-BEON	BALIROS
OSSAS-SUHARE	AYDIUS	BARZUN
SAUGUIS-SAINT-ETIENNE	BEDOUS	BAUDREIX
TARDETS-SORHOLUS	BEOST	BENEJACQ
TROIS-VILLES	BIELLE	BEUSTE
	BILHERES	BIZANOS
	BORCE	BOEIL-BEZING
	BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	BORDERES
	BUZY	BORDES
	CASTET	BOSDARROS
	CETTE-EYGUN	COARRAZE
	EAUX-BONNES	ESPOEY
	ESCOT	GELOS
	ETSAUT	GOMER
	GERE-BELESTEN	HAUT-DE-BOSDARROS
	HAUX	HOURS
	ISSOR	IDRON
	IZESTE	IGON
	LAGUINGUE-RESTOUE	LABATMALE
	LANNE-EN-BARETOUS	LAGOS
	LARUNS	LESTELLE-BETHARRAM
	LEES-ATHAS	LIVRON
	LESCUN	LUCGARIER
	LICQ-ATHEREY	MAZERES-LEZONS
	LOURDIOS-ICHERE	MEILLON
	LOUVIE-JUZON	MIREPEIX
	LOUVIE-SOUBIRON	MONTAUT
	LURBE-SAINT-CHRISTAU	NARCASTET
	LYS	NAY
	MONTORY	NOUSTY
	OSSE-EN-ASPE	PARDIES-PIETAT
	SAINTE-COLOMBE	PONTACQ
	SAINTE-ENGRAVE	RONTIGNON
	SARRANCE	SAINT-ABIT
	URDOS	SAINT-VINCENT
		SOUMOULOU
		UZOS
		LEE
		BOURDETTES
		OUSSE



ANNEXE 2

Questionnaire

➤ Quelle est votre situation professionnelle ?

- | | | |
|---|--|--|
| ☐ <i>Agriculteur</i> | ☐ <i>Ouvrier</i> | ☐ <i>Autres</i> |
| ☐ <i>Artisan</i> | ☐ <i>Etudiant</i> | |
| ☐ <i>Cadre</i> | ☐ <i>Retraité</i> | |

➤ Quel est votre lieu de résidence ?

- | | |
|---------------------------------------|--|
| ☐ <i>Ville</i> | ☐ <i>Campagne</i> |
|---------------------------------------|--|

➤ Durant combien d'années avez-vous pratiqué la chasse ?

- | | |
|---|--|
| ☐ <i>Moins de 5 ans</i> | ☐ <i>Entre 10 et 20 ans</i> |
| ☐ <i>Entre 5 et 10 ans</i> | ☐ <i>Plus de 20 ans</i> |

➤ Avez-vous auparavant passé une période sans renouveler le permis ?

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| ☐ <i>Oui</i> | ☐ <i>Non</i> |
|-------------------------------------|-------------------------------------|

➤ Pratiquez-vous la chasse dans un autre département que le 64 ?

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| ☐ <i>Oui</i> | ☐ <i>Non</i> |
|-------------------------------------|-------------------------------------|

➤ Quelles sont vos espèces de prédilection ?

- | | | |
|---|--|---|
| ☐ <i>Grand Tetras</i> | ☐ <i>Alouette</i> | ☐ <i>Canard</i> |
| ☐ <i>Perdrix Grise</i> | ☐ <i>Grive</i> | ☐ <i>Espèces</i> |
| ☐ <i>Bécasse</i> | ☐ <i>Caille</i> | <i>susceptibles de</i> |
| ☐ <i>Cerf</i> | ☐ <i>Faisan</i> | <i>causer des dégâts</i> |
| ☐ <i>Chevreuil</i> | ☐ <i>Palombe</i> | |
| ☐ <i>Sanglier</i> | ☐ <i>Lièvre</i> | |



➤ Quels modes de chasse pratiquez-vous ?

- | | | |
|---|--|--|
| ☐ <i>Devant soi</i> | ☐ <i>Chasse à l'affût</i> | ☐ <i>Au vol</i> |
| ☐ <i>Battue</i> | ☐ <i>Palombière</i> | ☐ <i>Autres</i> |
| ☐ <i>Chasse à courre</i> | ☐ <i>Vénerie sous terre</i> | |

➤ Pour quelles raisons n'avez-vous pas renouvelé votre validation du permis de chasse ?

- | | | |
|---|--|--|
| ☐ <i>Coût de la validation</i> | ☐ <i>Manque de temps</i> | ☐ <i>Problème de sécurité</i> |
| ☐ <i>Problèmes d'accès au territoire</i> | ☐ <i>Absence/peu de gibier (migration...)</i> | ☐ <i>Problème de convivialité</i> |
| ☐ <i>Problèmes de santé</i> | ☐ <i>Réglementation contraignante</i> | ☐ <i>Autres</i> |

➤ Avez-vous commencé la chasse grâce à votre entourage ?

- ☐ *Oui* ☐ *Non*

➤ Qu'elles pourraient être les solutions pour que vous renouveliez votre validation l'année prochaine ?

- | | |
|---|---|
| ☐ <i>Meilleur accès au territoire</i> | ☐ <i>Meilleure convivialité</i> |
| ☐ <i>Plus de temps libre</i> | ☐ <i>Meilleure gestion du gibier</i> |
| ☐ <i>Meilleure communication / sensibilisation</i> | |
| ☐ <i>Moins de réglementations</i> | |
| ☐ <i>Diminution du cout de la validation</i> | ☐ <i>Autres</i> |

➤ Envisagez-vous de reprendre l'activité plus tard ?

- ☐ *Oui* ☐ *Non*



ANNEXE 3

Calendrier

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8	Semaine 9
Bibliographie									
Questionnaire									
Présentation élus									
Recensement									
Analyse statistique									
Rédaction									
Présentation CA et AG									

Sorties terrain

- 11/04 : premier lâcher de 9 bouquetins ibériques à Accous (espèce disparue des Pyrénées-Atlantiques en 1910).



Figure 17. Bouquetin ibérique mâle relâché à Accous le 11 avril 2019



- 15/04 : pose de cage à sanglier, caméras GSM et agrainage à Urdos pour marquage et suivi des déplacements.



Figure 18. Pose d'une caméra de chasse GSM



Figure 19. Disposition de cage à sanglier et agrainage

- 17/04 – 18/04 : comptage cerf à Ahusquy (méthode IPA).



Figure 20. Lunette d'observation utilisée pour le comptage



- 25/04 : Construction d'un enclos pour l'arrivée de vaches landaises à la Saligue aux Oiseaux (Biron)
- 26/04 : Observation d'une reconstitution de battue où il y a eu verbalisation par la police de l'ONCFS pour une erreur de panneautage.
- -29/04 : Formation tir à l'arc à Biron.
- 30/04 – 01/05 : Comptage des isards au massif des escaliers à Iraty (méthode IPS).



Figure 21. Utilisation de l'antenne à radiofréquence pour détecter la présence d'Isards portant des colliers émetteurs



Figure 22. "Mimi" femelle équipée d'un collier émetteur et son chevreau

Tableau des tâches

Intervenants	Idée originale	Bibliographie	Collecte de données	Analyse statistique	Restitution élus	Rédaction	Terrain
Principal	M.AUGE	H.PUCHEU	H.PUCHEU	H.PUCHEU	H.PUCHEU	H.PUCHEU	D.BIBAL
Secondaire		M.AUGE	A.BEITIA		M.AUGE		H.PUCHEU



RESUME

Malgré tous les stéréotypes injustement attribués depuis toujours à la chasse et aux chasseurs, ce sont de véritables gestionnaires et acteurs de la protection de la nature. Par leur connaissance de la flore et de la faune mais aussi leur implication dans l'aménagement des milieux, la lutte pour le continuum des espaces, la recherche sur les espèces, le maintien de la biodiversité, la veille sanitaire et la régulation d'espèces invasives. Pourtant, cette année encore le nombre de chasseurs actifs dans les Pyrénées-Atlantiques a fortement diminué. Ce phénomène qui dure depuis quelques années maintenant ne fait que s'accroître, il est donc important pour la Fédération des Chasseurs d'établir une stratégie de recrutement plus efficace et d'augmenter la fidélité de leurs adhérents. La prise de contact avec les chasseurs n'ayant pas renouvelé leur validation entre les saisons de chasse 2017-2018 et 2018-2019 a permis de rendre compte des différentes problématiques rencontrées par chacun avec notamment le coût de la validation, une réglementation trop contraignante, une diminution de l'accès au territoire ou du nombre de petit gibier. La prise de conscience est générale mais la marge de manœuvre est faible. Cependant, à l'issue de plusieurs réunions entre les différents acteurs de la chasse, des actions pour favoriser le renouvellement des validations du permis de chasser pourront être développées dans le but d'inverser la tendance qui se dessine actuellement.

Mots-clés :

- Fédération des Chasseurs
- Enquête
- Saison 2018-2019
- Diminution
- Chasseurs
- Permis de chasser

